

PLUS DE 10 ANS DE COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES
AU SEIN DU

PROGRAMME

ÉNERGIE

DU RÉSEAU DES VILLES DE L'ARC JURASSIEN
2008 – 2019

Réseau des villes de



Ecoparc

Sommaire

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Éditos | 3 |
| Communes impliquées | 4 |
| Organisation | 5 |
| Objectifs du programme | 5 |
| Plan d'action | 6 |
| Quelques actions du programme | 7 |
| Bâtiments publics | 7 |
| Eclairage public | 8 |
| Solaire photovoltaïque | 9 |
| Conférences publiques | 10 |
| Bilan du programme | 11 |
| Pour plus d'informations | 12 |



Dès 2008, le « Programme énergie » du Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ) s'est saisi de l'objectif d'une société à 2'000 watts, positionnant l'Arc jurassien comme une région phare en matière de politique énergétique. En plus de dix ans, le Programme du RVAJ a su stimuler une politique énergétique ambitieuse à l'échelle régionale, grâce au partage et à la mutualisation de compétences et d'expériences entre les villes du Réseau.

Avec la Stratégie énergétique 2050, acceptée par le peuple en 2017, cette thématique a depuis gagné en importance et en visibilité. L'énergie n'est plus un objet « secondaire », soumis au bon vouloir des collectivités publiques, mais constitue désormais un enjeu politique majeur.

Les dix communes participantes peuvent donc se féliciter à la fois des résultats directement observables, mais aussi d'avoir servi de référence et de catalyseur aux projets déployés actuellement.



Murielle Macchi-Berdat
Présidente de la Commission politique du
Programme énergie
Conseillère communale, Delémont

Commune de plaine ou de montagne, ville d'importance ou « grand village » : les profils des dix communes ayant participé au Programme Énergie du RVAJ apparaissent comme très divers. Pourtant, c'est autour d'un même objectif et d'une vision commune qu'elles se sont retrouvées : la *société à 2'000 watts*.

En s'investissant pour une société à 2'000 watts, le RVAJ s'est montré pionnier à une époque où la thématique énergétique ne faisait pas forcément l'objet de politiques communales spécifiques. D'autres ont depuis repris le flambeau allumé par le RVAJ, à commencer par les agglomérations. Prenant appui sur sa nouvelle stratégie, le RVAJ entend poursuivre ce travail de pionnier en agissant dans un domaine encore peu exploré par les communes : l'économie présenteielle, et notamment le renforcement du commerce de détail.

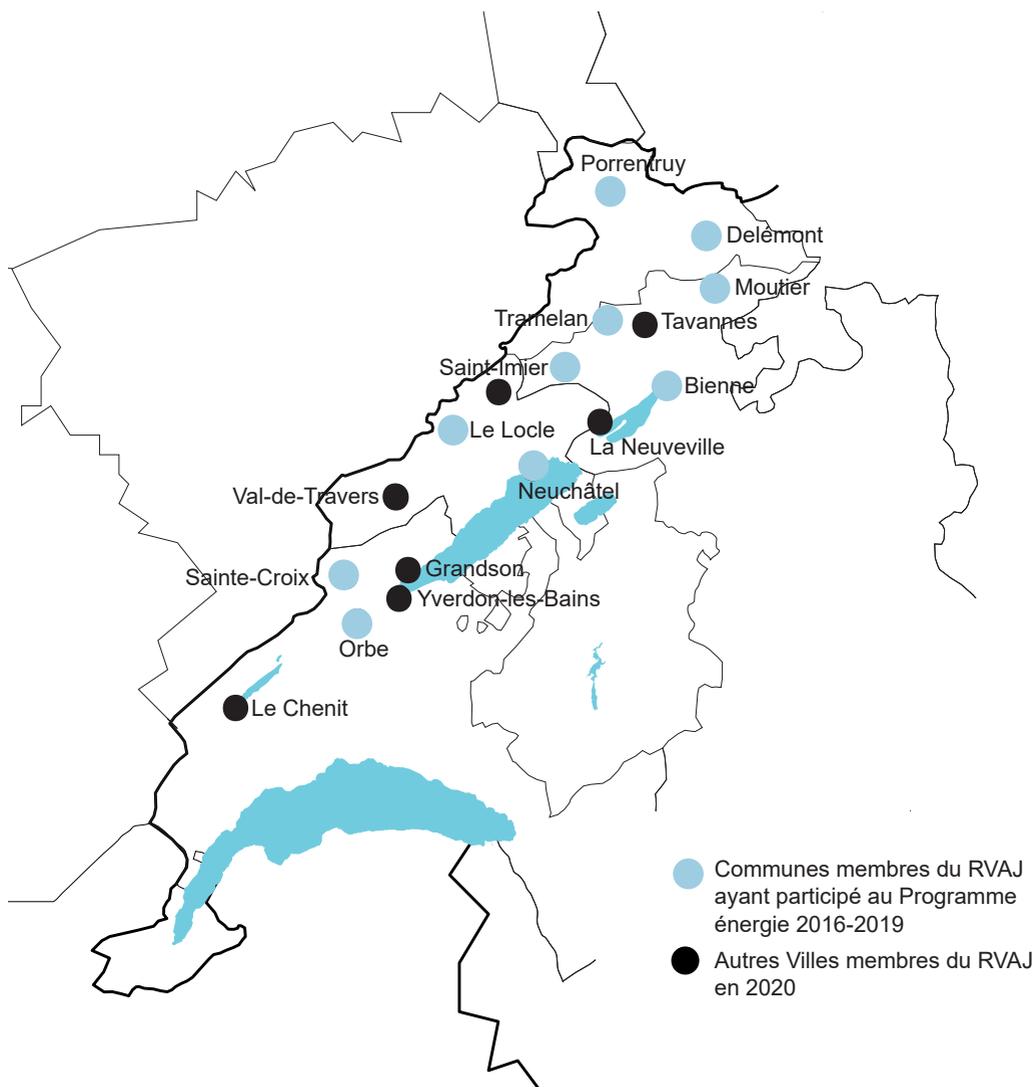
Les défis auxquels sont confrontés les villes évoluent, mais la dynamique collaborative qui caractérise le RVAJ constitue plus que jamais une réponse souhaitable, car elle permet le partage d'expériences et la mutualisation des ressources, contribuant ainsi au renforcement de l'ensemble de l'Arc jurassien.



Damien Chappuis
Président du Réseau des Villes de l'Arc jurassien
Maire de Delémont

Communes impliquées

Lors de sa troisième et dernière phase (2016-2019), dix communes du Réseau des Villes de l'Arc jurassien ont pris part au Programme Énergie :



Les communes de La Chaux-de-Fonds, de Val-de-Travers et d'Yverdon-les-Bains ont participé à la première phase du programme (2008-2011).

Organisation

La **Commission Énergie** est composée de responsables politiques des communes participantes. Son rôle est de piloter la stratégie et de suivre sa mise en œuvre.

La **Cellule Énergie** est composée d'expert-e-s et de représentant-e-s techniques des villes. Elle est chargée d'évaluer, de planifier et de mettre en œuvre les différentes mesures, ainsi que d'en proposer de nouvelles.

L'animation et la mise en œuvre opérationnelle du Programme est confiée à l'association **Ecoparc**, sur mandat du RVAJ.

Objectifs du programme

- **Coordonner, adopter puis déployer** une politique énergétique ambitieuse à l'échelle de la région en visant la mise en place des conditions nécessaires à l'instauration, d'ici 2050, d'une société à 2000 watts dans les communes concernées.

Mais encore :

- **Partager et mutualiser** les expériences et les compétences entre les communes membres du Programme
- **Développer** des réglementations communes et des outils innovants
- **Positionner** l'Arc jurassien comme une région phare par rapport aux questions de consommation énergétique
- **Rapprocher** les communes impliquées dans l'objectif d'une société à 2'000 watts
- **Uniformiser** les données des communes participantes pour se comparer
- Etc.



Plan d'actions

Le programme d'actions de la 3^{ème} phase du programme se base sur l'inventaire réalisé entre 2014 et 2015 par la cellule technique, dans le cadre de la Planification Energétique Territoriale (PET). Chacune des actions identifiées a été développée et affinée, puis soumises à la Commission énergie pour validation. Les actions identifiées ont été menées en commun au sein du RVAJ ou individuellement dans chacune des communes.

Bâtiments

– voir page 8

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants de la collectivité en allant vers la classe A « Display »
- Optimiser l'exploitation énergétique des bâtiments sans investissement majeur
- Adopter le standard bâtiment de 2015 pour toute nouvelle construction et rénovation de bâtiments publics
- Édicter des directives de rénovation pour les propriétaires privés
- Remédier à l'écart de performance des bâtiments entre planification et réalité

Equipements

– voir page 9

- Améliorer l'efficience des gros consommateurs
- Diminuer les consommations liées à l'éclairage public afin d'atteindre les valeurs cibles de l'agence suisse de l'efficacité énergétique (SAFE)
- Développer les systèmes de Chauffage à distance (CAD)

Énergies renouvelables

– voir page 10

- Développer l'installation de photovoltaïque sur le territoire communal
- Utiliser 100% d'électricité renouvelable pour alimenter le patrimoine administratif communal
- Fournir du courant 100% renouvelable pour les clients sur le territoire communal (hors gros consommateurs)
- Établir un bilan commun et un comparatif des incitations communales existantes dans le domaine énergétique

Mobilité

- Établir un plan de mobilité interne à l'administration
- Échanger et discuter des stratégies de mobilité douce des communes
- Promouvoir l'utilisation de véhicules électriques en installant des bornes de recharges électriques
- Établir une directive interne pour le parc véhicules afin de limiter la consommation

Communication

– page 11

- Informer et sensibiliser :
 - le milieu de l'enseignement
 - les professionnels : architectes, installateurs et gérants d'immeubles.
 - les gros consommateurs : industries, STEP, patinoires, piscines, etc.
 - le tout public

Quelques actions du programme

Bâtiments publics

Objectif du plan d'action commun à l'horizon 2050 :

- 100% de l'électricité alimentant le patrimoine administratif communal des dix villes membres du programme est du courant vert
- L'ensemble des clients des territoires communaux des dix villes membres ont la possibilité de se fournir en courant 100% renouvelable (hors gros consommateurs)

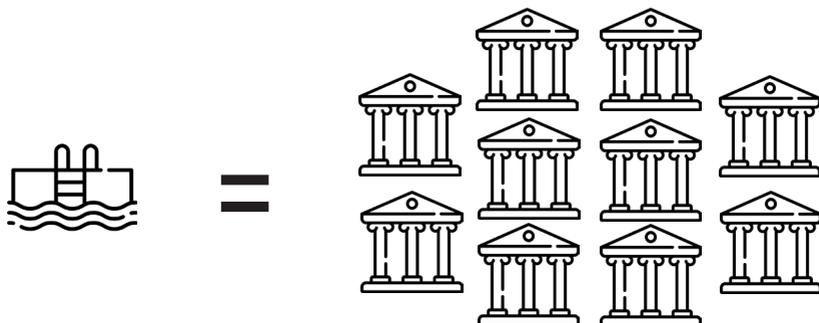
Résultats :

Entre 2010 et 2014, la consommation énergétique des bâtiments publics des communes participant au Programme ont diminué de :

- Pour l'énergie thermique : - 11%
- Pour l'énergie électrique : - 4%

Le saviez-vous ?

Une piscine consomme autant que 10 bâtiments communaux (par ex. un bâtiment administratif, un collège ou un musée).



Eclairage public

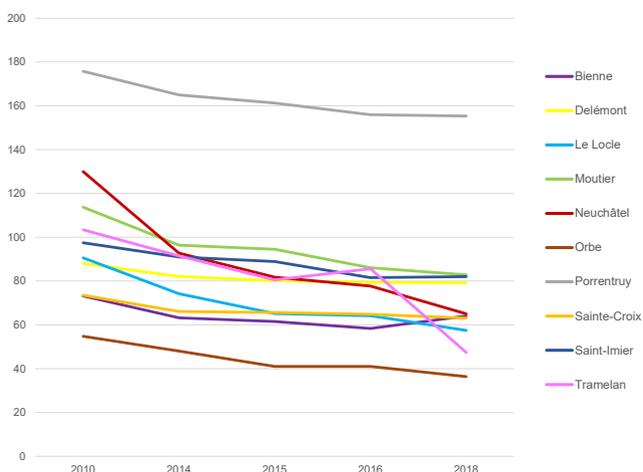
Objectif du plan d'action commun : mettre en place d'ici 2050 un plan lumière avec

- 100 % d'énergie renouvelable
- Une réduction de la puissance des lampes et une optimisation de la durée d'éclairage

Le saviez-vous ?

Selon un arrêté du Tribunal fédéral datant de 2013, l'éclairage décoratif des communes comme des particuliers peut être enclenché jusqu'à 1h du matin durant la période de l'Avent, soit du premier dimanche de décembre au 6 janvier. Le reste de l'année, l'éclairage décoratif doit être éteint de 22h à 6h.

Diagramme ci-contre :
Consommation électrique annuelle pour l'éclairage public (kWh / hab. / an)



Résultats :

Entre 2010 et 2018, la consommation électrique utilisée pour l'éclairage public des dix communes du Programme a été **réduite de 24%**. Au niveau national, la diminution est de 21% sur la même période.



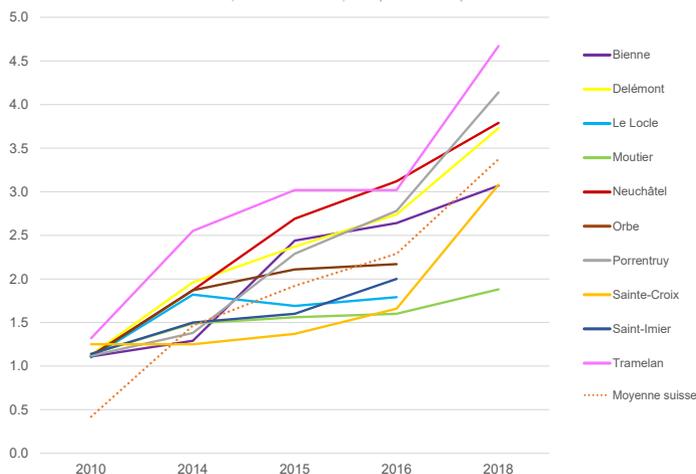
Solaire photovoltaïque

Le saviez-vous ?

Selon une étude publiée par l'Office fédéral de l'énergie (2019), le potentiel d'énergie solaire qui peut être exploité sur les bâtiments suisses est de 67 milliards de kWh par an. Cela correspond à 110% de la consommation d'électricité en Suisse.

Objectif du plan d'action commun : produire l'équivalent du 20% de la consommation électrique par du photovoltaïque (PV) d'ici 2050.

Diagramme ci-contre :
Production photovoltaïque annuelle (kWh / hab. / an), en tenant compte de la RPC.



Résultats :

De 2010 à 2018, la production photovoltaïque moyenne des communes du RVAJ a été **multipliée par 100** ! Pourtant, ceci ne correspond qu'à **3.48% de la consommation totale** de ces communes. La marge de progression est donc encore grande !

Conférences publiques

Différents cycles thématiques tout public ont été organisés, avec pour objectif commun de sensibiliser les citoyens à l'impact environnemental, économique et social de leur consommation et de susciter une réflexion lors de leurs achats.

Cycle 2016-2017 sur le thème de l'alimentation responsable

En collaboration avec la Fédération romande des consommateurs (FRC), sept soirées thématiques ont été organisées dans les communes du RVAJ. Elles ont pris la forme d'une conférence sur les labels (bio, de saison, local, équitable) et d'une réflexion sur les actions pratiques à adopter afin de favoriser les produits respectant les valeurs de chaque citoyen-consommateur. En parallèle, un atelier cuisine pour les plus jeunes a permis de sensibiliser à l'importance d'une alimentation locale et de saison... tout en permettant à leurs parents d'assister à la conférence !

Cycle 2018-2019 sur le thème du zéro déchet

Réalisée en partenariat avec ZeroWasteSwitzerland, cette action de sensibilisation avait pour but de partager des outils pratiques pour réduire la taille des poubelles mais également prendre conscience de toutes les énergies grises dont nous sommes responsables.

Le saviez-vous?

Avec 706 kilos de déchets produits par habitant et par an, la Suisse est le troisième plus gros créateur d'ordures en Europe, derrière le Danemark et la Norvège (Eurostat, 2018).

Automne 2019 : action « Éteignons la lumière ! »

Pour marquer les 10 ans du Programme Énergie du RVAJ, une action symbolique d'extinction de l'éclairage public a été initiée, avant d'être abandonnée. La commune de Tramelan en a toutefois profité pour organiser une fête de la nuit, organisée le 20 septembre 2019.



Le RVAJ sur le chemin d'une société à 2000 watts

Encore aujourd'hui, la société à 2'000 watts reste un objectif visionnaire en termes de politique énergétique. Ce concept modèle regroupe désormais les prescriptions nationales de la Stratégie énergétique 2050 en matière d'efficacité ainsi que les objectifs climatiques internationaux de Paris 2015.

Grâce au Programme énergie, le RVAJ avait dès 2008 cet objectif ambitieux en ligne de mire. En fédérant une dizaine de communes, le Programme énergie du RVAJ a permis de réduire de façon importante l'énergie primaire par habitant produite au sein du territoire (voir diagramme de synthèse ci-dessous). Il a aussi montré l'importance d'une approche collaborative et horizontale pour atteindre des résultats positifs pour chacun.



Diagramme ci-dessus :

Moyenne de l'énergie primaire annuelle des dix communes membres du Programme énergie (en watts / personne). Contrairement à l'énergie finale, l'énergie primaire prend en compte le rendement moyen de production d'électricité ainsi que les pertes lors de la distribution.

L'ensemble des données disponibles est accessible sur demande auprès du secrétariat du Réseau des Villes de l'Arc jurassien.

Pour plus d'informations

Réseau des Villes de l'Arc jurassien

Rue de la Paix 13
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. +41 32 889 76 01
info@arcjurassien.ch

Association Ecoparc

Faubourg du Lac 5
2000 Neuchâtel
Tél. +41 32 721 11 74
info@ecoparc.ch